

Vente aux enchères publiques
à SCIONZIER (74), au 274 rue du Collège
dans d'un immeuble en copropriété dénommé
« Bois Fleuri - Crozet »
un appartement de type F3 d'une surface totale au sol de 77,67m² (61,49 m² loi Carrez) situé au 3^{ème} étage
ainsi qu'une cave et un séchoir
Mise à prix :
TRENTE CINQ MILLE EUROS
(35.000 €), frais en sus

Le **JEUDI 6 FEVRIER 2025 à 14 h 00**

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières du **Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74)**, au Palais de Justice, 18 quai du Parquet.

A la requête de **la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES**, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants et du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 605.520.071, dont le siège social est sis 4, Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON, venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général domicilié ès-qualités audit siège, ayant pour avocat constitué la SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL), agissant par Me Emmanuel DUBREUIL, son co-gérant en exercice.

Désignation des biens

Sur la commune de **SCIONZIER (74950)**, au 274 rue du Collège, dans un immeuble en copropriété dénommé « Bois Fleuri-Crozet » cadastré section O numéro 60, dans le bâtiment n°274, les lots de copropriété suivants :

- **n° 8** : un appartement de type F3 d'une surface totale au sol de 77,67 m² (61,49m² loi Carrez), situé au 3^{ème} étage, comprenant un séjour, une cuisine, deux chambres, une salle de bain, un WC et un balcon avec les 566/15000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- **n° 31** : une cave et les 3/15000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- **n° 33** : un séchoir et les 2/15000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tels que lesdits biens se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles ayant pu le cas échéant être relatées aux actes susvisés.

Occupation

Selon le procès-verbal de description établi le 17 octobre 2023 par Maître Frédérique NEGRI, commissaire de justice, les locaux sont occupés par le débiteur saisi.

Le tout plus amplement décrit dans le PV de description dressé le 17 octobre 2023, par Maître Frédérique NEGRI, commissaire de Justice, annexé au cahier des conditions de la vente.

Visite : par le commissaire de justice, le vendredi 17 janvier 2025 de 11h00 à 12h00.

Enchères : (articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution) : elles ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de BONNEVILLE (74), porteur d'un **chèque de banque** d'un montant de **3 500,00 €** ou d'une caution bancaire irrévocable.

Renseignements :

1. **Au greffe du TJ de BONNEVILLE** (Tél : 04.50.25.48.00), où chacun peut prendre connaissance du cahier des conditions de la vente déposé le et du PV de description y annexé (RG N°23/01914)
2. **Au cabinet de la SELARL F.D.A. (FALLION-DUBREUIL, avocats et sur**
<https://avoventes.fr/cabinet/fda-fallion-dubreuil-bonneville>